



CASINO
Service Consommateurs
24, rue de la Montat
42 000 ST ETIENNE Cedex 2

Lorient, le 25 janvier 2007

Objet: Demande d'information concernant une opération promotionnelle sur le bar sauvage

Madame, Monsieur,

Je me permets, au nom de l'APSB, de vous adresser ce courrier suite à une publicité parue le 25 janvier 2007 dans le quotidien "Ouest France" (dont vous trouverez une copie ci-jointe), mettant en avant la vente de "Bar" à 9,99 € le kg (pêché en Atlantique Nord Est) dans plusieurs magasins du Morbihan (Carnac, Le Palais, Malestroit, Ploërmel, Quiberon et Sarzeau).

Notre association, créée en 2004, réunit des passionnés de pêche sportive afin de promouvoir cette pratique mais également de sauvegarder et de gérer les ressources de bar.

Le Bar étant une espèce généralement proposée à un prix beaucoup plus élevé sur les étals, il est évident que cette opération promotionnelle est consécutive à un apport très important en criée, ce qui a eu pour conséquence une baisse importante du prix d'achat.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences d'une telle démarche : en effet, le Bar (*Dicentrarchus Labrax*) est à cette époque de l'année en pleine période de reproduction, et ce jusqu'à la fin du mois de mars.

Cette espèce se rassemble ainsi en grands bancs de plusieurs milliers d'individus, qui sont alors particulièrement vulnérables face aux techniques de pêche modernes. C'est justement à ce moment là que les armements pélagiques ciblent leur effort de pêche sur cette espèce.

Nous assistons donc à des débarquements de plusieurs dizaines de tonnes de poissons "grainés" (prêts à se reproduire) par les chalutiers pélagiques, ce qui est absolument scandaleux et inadmissible.

Ces prélèvements massifs d'un trop grand nombre d'individus sur les zones de frayères (sans leur laisser le temps de se reproduire) engendrent à l'heure actuelle une raréfaction inquiétante de la ressource. Si rien n'est fait rapidement pour enrayer ce type de pratique, nous assisterons à un épuisement définitif de celle-ci dans quelques années (comme cela a déjà été le cas pour la morue, l'anchois ou plus récemment le thon rouge en Méditerranée); sans parler des nuisances et du stress engendrés sur les zones de frayères par le passage répété des chalutiers, qui provoquent une baisse sensible des taux de reproduction.

Nous avons par ailleurs pu constater sur votre site Internet que votre enseigne était fortement engagée dans une démarche de développement durable, ce qui nous amène à nous poser la question suivante:

Comment une enseigne nationale, communiquant sur des valeurs de développement durable, peut-elle cautionner, encourager et être à ce point impliquée dans une filière aussi irresponsable et destructrice ?

→ Est-ce par méconnaissance des impacts de ce type de pêche sur la ressource ?

→ Ou est-ce en toute connaissance de cause que votre enseigne est pleinement impliquée dans cette filière, dans un unique but de profit, au mépris de toutes les valeurs de développement durable évoquées plus haut, qui ne sont alors finalement que des arguments supplémentaires de vente ? De belles paroles en somme....

Il est donc **impératif**, comme l'ont fait certains de vos concurrents (AUCHAN, par exemple, a clairement communiqué sa décision de ne plus vendre de bar sauvage pendant sa période de reproduction), que vous preniez position de façon claire à ce sujet, afin de rassurer les consommateurs que nous sommes. Nous attendons en effet une décision rapide quand à ce mode d'approvisionnement, en totale contradiction avec les valeurs de développement durable que vous défendez. Il serait à notre avis plus cohérent de privilégier certaines techniques de pêche plus responsables (l'Association des Ligneurs de la Pointe de Bretagne, par exemple, respecte une période de repos biologique durant la reproduction).

Sans réponse ou prise de position de votre part, nous considérerons que toutes les valeurs sur lesquelles vous communiquez ne sont que de simples arguments destinés à "s'acheter" une bonne conscience écologique afin de mieux tromper le consommateur ; auquel cas nous nous abstiendrons d'aller réaliser nos achats dans vos magasins, au bénéfice du concurrent sus cité.

L'ensemble de ces informations est dès à présent relayé via le forum Internet "Pêche Sportive du Bar" (plus de 860 inscrits à ce jour), et tous ses membres seront extrêmement attentifs à votre prise de position. Il en va de votre image de marque, au moment où celle-ci est véhiculée par les premières campagnes de publicité télévisées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvain GARCIA
Membre de l'Association Pêche Sportive du Bar

Jean Luc KERUZEC
Le Président, pour le Bureau

Association Pêche Sportive du Bar 4 Impasse Talma 85000 La Roche sur Yon.

**Sites Internet : <http://pechesportivedubar.free.fr>
<http://keru.free.fr>**

**Email : pechesportivedubar@free.fr
keru@free.fr**

Association Loi 1901-N°0852008266 Préfecture de la Vendée.